

EVALUATION FINALE

NIG/017 – NIG/817

Appui au Programme national de Formation professionnelle et technique et d'Insertion des Jeunes sortants

FICHE SYNTHÉTIQUE

Pays	NIGER
Titre long du projet	Appui au Programme national de Formation professionnelle et technique et d'Insertion des Jeunes sortants
Titre court du projet	Programme Formation professionnelle
Code LuxDev	NIG/017 et NIG/817
Version du Rapport	Juin 2016

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'EVALUATION

Notation globale (Efficacité)	4 Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : 2 Efficience : 4 Durabilité : 3

RESUME EXECUTIF

La mission d'évaluation finale du Programme de Coopération Niger - Luxembourg fait suite à l'évaluation intermédiaire réalisée en juin 2014. Elle s'inscrit dans le deuxième Programme indicatif de Coopération. Initialement prévu pour une durée de cinq ans (2008-2012) et pour un budget initial de 39,3 milliards de FCFA (60 millions EUR), il a été étendu jusqu'en fin 2015. Une enveloppe supplémentaire de 10 millions EUR a accompagné cette extension.

Le Programme de Coopération Niger - Luxembourg intègre :

- NIG/017 et NIG/817 – Appui au Programme national de Formation professionnelle et technique et d'Insertion des Jeunes sortants ;
- NIG/018 – Programme d'Appui au Développement agricole durable dans la Région de Dosso ;
- NIG/019 – Appui à la mise en œuvre du Programme décennal de Développement de l'Éducation dans la région de Dosso ;
- NIG/020 – Appui à la Chaîne de la Dépense publique dans la Région de Dosso.

La mission d'évaluation finale de quatre projets/programmes au Niger a été conduite par COWI A/S du 30 mai au 24 juin 2016 au Niger. L'équipe était constituée d'Alessandra Macri chef d'équipe et expert évaluateur de NIG/020, Jacques Fournier expert évaluateur de NIG/018, Alain Sossah expert évaluateur de NIG/017 et NIG/817, Sané Ansoumana expert évaluateur NIG/019, Olga Azelokonon expert genre. L'assurance qualité a été assurée par Claude Mauret.

La mission avait pour objectif principal d'effectuer l'évaluation finale indépendante, du Programme de Coopération Niger - Luxembourg (NIG/017-817, NIG/018 et NIG/019) pour le compte de Lux-Development.

L'objectif global du programme NIG/017 est de « contribuer à la réduction de la pauvreté en améliorant en quantité et en qualité le niveau d'éducation et de formation de la population, Stratégie accélérée de Développement et de Réduction de la Pauvreté ». L'objectif spécifique est de « renforcer les capacités des acteurs nationaux pour mettre en œuvre des formations qualifiantes, adaptées aux besoins de l'économie et favorisant l'intégration sociale ».

D'une façon générale, le programme s'est particulièrement concentré sur le renforcement des capacités au niveau central, sur les constructions des centres de formation et des infrastructures administratives du Ministère des Enseignements professionnels et techniques, l'élaboration des référentiels de certification, l'équipement des centres et la constitution d'un vivier d'experts en ingénierie de la formation. Des actions concrètes en lien avec la décentralisation ne sont pas encore suffisamment visibles, mis à part l'expérience pilote de la passerelle avec le projet de développement rural dans la région de Dosso (NIG/018) et la mise en place des instances régionales. De façon plus spécifique, les résultats obtenus sont les suivants :

Résultat 1 : Les capacités de pilotage, de gestion et de régulation du sous-secteur de la formation professionnelle et technique sont améliorées

Les avancées réalisées en matière de pilotage, de gestion et de régulation du sous-secteur de la formation professionnelle et technique depuis l'évaluation intermédiaire, quoique significatives ne sont pas assez conséquentes pour considérer que le Ministère des Enseignements professionnels et techniques assure un pilotage efficace de l'Enseignement et Formation professionnelle et technique. Le niveau d'avancement encore très modeste des activités réalisées dans le cadre de la « Convention de Délégation de Fonds et de Mise en Œuvre » justifie la nécessité de poursuivre l'action de renforcement des capacités du Ministère des Enseignements professionnels et techniques et de ses partenaires. Objectivement, l'ensemble des initiatives prévues était ambitieux, ne pouvant être exécuté totalement dans les délais impartis, les mandataires auraient dû se focaliser sur les actions prioritaires de pilotage. Par exemple, les formations réalisées en communication administrative et informatique, certes pertinente et fortement appréciées par les bénéficiaires, auraient pu être renvoyées à une phase ultérieure.

La mise en place des comités régionaux de pilotage de la formation professionnelle constitue une avancée importante pour déployer les formations dans le contexte de décentralisation et de déconcentration du pays.

Les huit sessions régionales de concertation du Conseil national de l'Enseignement et de la Formation professionnelle et technique ont contribué à renforcer le pilotage sectoriel de la formation professionnelle et technique, en permettant aux intervenants centraux et régionaux de partager leurs expériences.

Dans le cadre du projet PAEC, une étude conjointe menée par les Partenaires techniques et financiers a été réalisée afin d'identifier les acteurs intéressés et les modalités de mise en œuvre d'un fonds commun permettant d'assurer le financement à long terme de la formation professionnelle.

Résultat 2 : Les mutations institutionnelles pour accroître la performance du secteur de la Formation professionnelle et technique sont réalisées

L'avancement principal des activités est constitué par la construction et la réhabilitation des centres de formation, services centraux et déconcentrés. Les conditions pour assurer l'autonomie fonctionnelle des centres de formation, préalable à l'ouverture de ces centres, ne sont pas encore réunies. Malgré les recommandations de l'audit institutionnel, les travaux relatifs à la finalisation des textes réglementaires portant attribution du cadre organique de fonctionnement des services centraux et déconcentrés ne sont pas achevés. Ceci relève, en grande partie, des capacités institutionnelles encore faibles du Ministère des Enseignements professionnels et techniques.

Résultat 3 : La pertinence et la qualité des formations sont améliorées en adéquation avec les réalités socio-économiques

L'approche stratégique pour parvenir à offrir des formations adaptées aux réalités socio-économiques s'est concrétisée dans la production par l'Observatoire national de l'Emploi et la Formation d'un ensemble d'études sur le marché de l'emploi, sur l'identification des secteurs porteurs d'emplois, en lien avec le développement socio-économique du pays. Cet ensemble d'outils est utile et indispensable pour identifier les différents métiers à promouvoir et pour l'élaboration de référentiels adaptés aux formations à réaliser en fonction des diverses catégories de bénéficiaires.

Résultat 4 : Un dispositif national et décentralisé de formation alternée par apprentissage est mis en place en association avec les organisations professionnelles

Les expériences pilotes menées en formations alternées par apprentissage et celles de la passerelle créée avec le projet de développement du secteur rural (NIG/018), à travers la mobilisation des structures régionales décentralisées et déconcentrées ont donné des résultats satisfaisants.

Résultat 5 : La couverture de la Formation professionnelle et technique est améliorée, diversifiée et étendue en milieu rural et urbain

La couverture de l'Enseignement et Formation professionnelle et technique s'est effectivement améliorée au cours des trois dernières années. Les effectifs d'apprenants de l'Enseignement et Formation professionnelle et technique ont triplés. Les apprenants du secteur non formel sont passés de 40 894 à 151 621 et ceux du secteur formel de 40 894 à 151 621. Le nombre de jeunes inscrits à l'Enseignement et Formation professionnelle et technique 1 est passé de 1 884 à 6 492. En termes de diversification, la mise en place des formations initiales professionnalisantes de courte durée a permis de prendre en charge les élèves déscolarisés titulaires du Certificat de fin d'Études du premier Degré et du Brevet d'Études du premier Cycle dans un contexte de 25 métiers prioritaires, parmi les 62 retenus. L'organisation de 79 sessions de formation a été réalisée sur toute l'étendue du territoire. Les mobiliers de bureau, le mobilier scolaire et le matériel informatique destinés aux trois DREPT, aux inspections de l'enseignement, aux plateformes d'orientation et aux 13 Centres de Formation aux Métiers ont été réceptionnés par le Ministère des Enseignements professionnels et techniques et étaient en cours de livraison dans la période de l'évaluation. Ceci représente une large contribution à l'amélioration de la couverture et l'efficacité de la formation professionnelle. De plus, le Ministère des Enseignements professionnels et techniques a élaboré un plan de communication pour inciter les filles et les personnes en situation de handicap à intégrer les filières industrielles et agricoles, dont la mise en œuvre a commencé par des campagnes de plaidoyer dans les huit régions du pays.

Résultat 6 : Les jeunes sortants du dispositif de l'Enseignement et Formation professionnelle et technique sont employés dans leurs domaines de qualification ou ont créé leurs entreprises

L'insertion des jeunes sortants s'est concrétisée en 2015 à l'issue d'une phase pilote de stages. Plus de 600 jeunes ont participé à des stages professionnels, réalisés en ateliers de production et en entreprises. L'évaluation a permis de constater que plusieurs d'entre eux avaient pu trouver un emploi à l'issue de leur stage, des données fiables ne sont pas disponibles concernant leurs situations respectives après-stage. Le plaidoyer pour introduire des modifications dans le code du travail et des impôts, en vue d'inciter les employeurs à embaucher est toujours d'actualité. Afin d'introduire une culture entrepreneuriale dans les cursus de formation, un large programme de formation en entrepreneuriat a été réalisé afin d'intégrer ces matières dans les formations.

La visibilité de l'introduction de cette matière dans les enseignements n'est pas encore clairement affichée au moment de l'évaluation. Un dispositif d'insertion à l'intention de 120 jeunes (dont 12 femmes) a débuté avec un effectif sélectionné de 111 jeunes sur les 120 identifiés. Ces jeunes seront appuyés par l'Organisation non gouvernementale NIGETECH qui les assistera dans le montage des plans d'affaires et par ASUSU - institution financière partenaire d'ADA pour l'obtention d'un prêt.

Au regard des critères fixés pour l'évaluation, la note attribuée pour chaque critère est la suivante :

La pertinence est évaluée à 2

La demande en compétences pour soutenir le développement socio-économique du Niger est en constante augmentation. L'intervention s'inscrit pertinemment dans la Stratégie accélérée de Développement et de Réduction de la Pauvreté, le Programme de la Renaissance du Niger d'une façon générale et de façon plus spécifique avec l'Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens ».

L'efficacité est évaluée à 4

Le programme a réalisé des avancées substantielles dans sa mise en œuvre en matière de cadre réglementaire pour piloter l'Enseignement et Formation professionnelle et technique et gérer l'augmentation de la capacité d'accueil. Les constructions, l'équipement des centres de formation y ont fortement contribué. Toutefois, les principaux résultats liés aux transferts de compétences dans les régions, les référentiels de l'Approche par Compétences, l'autonomie des centres de formations, les formations par l'apprentissage et Formation initiale professionnalisante et enfin l'insertion des jeunes sortants, restent à parfaire. Il y a encore nécessité de poursuivre le renforcement du Ministère des Enseignements professionnels et techniques dans le cadre d'une structuration de ses directions et divisions.

L'efficience est évaluée à 4

Conformément aux prévisions du programme, des ressources adéquates ont été mobilisées, notamment pour les constructions et l'équipement des centres de formation. Les résultats obtenus au regard des ressources disponibles et décaissées sont moyens. Des pratiques menées par d'autres partenaires sectoriels montrent des coûts récurrents réduits en matière de professionnalisation des jeunes durant le cursus de formation. Les résultats immédiats en matière d'insertion des jeunes restent insuffisants au regard des besoins et des objectifs fixés.

La durabilité est évaluée à 3

Les avancées obtenues permettent d'envisager une accélération de l'exécution des activités de formation et d'insertion dans le cadre réglementaire fixé, ce qui permettra d'en affermir la durabilité, à condition que le Ministère des Enseignements professionnels et techniques poursuive les processus de renforcement de ses capacités, le transfert des compétences aux niveaux déconcentrés et s'aligne sur des coûts de formation plus soutenables¹.

¹ Le coût moyen par apprenti pour une session de formation est 65 000 FCFA et l'ordre de 70 000 FCFA par mois pour les stages.

Leçons apprises

- la leçon apprise la plus importante est que l'exécution du programme, comme il avait été souligné lors de l'évaluation intermédiaire, a été centrée sur le ministère au dépend d'autres acteurs principalement du secteur privé. Le ministère - en s'attribuant un niveau d'exécution des activités hors de ses capacités - s'est écarté de sa mission régalienne pour laquelle des moyens suffisants ont été mis à sa disposition. De ce point de vue, NIG/017 n'a pas suffisamment pris en compte les faiblesses relevées par l'audit institutionnel et ce, afin de mieux orienter le ministère vers un renforcement des capacités² ;
- l'expérience pilote de la passerelle entre les projets de formation professionnelle et développement rural (NIG/017 et NIG/018), menée selon une logique de décentralisation et à partir de dynamiques locales, a mis positivement en évidence les possibilités d'actions réalisables, concomitamment avec le renforcement institutionnel au niveau central et régional ;
- en matière d'insertion des jeunes, le dispositif des stages comme tremplin pour l'emploi est pertinent, mais sa durabilité pose le problème des coûts par apprenant, qui sont trop élevés pour envisager une pérennité de l'action et une autonomie de financement ;
- si les compétences techniques et pédagogiques des formateurs et des maîtres artisans - ainsi que les environnements d'exercices des stages, tant dans les centres de formation que dans les ateliers de maîtres artisans - ne sont pas mis à niveau, la qualité de la formation ne peut pas être garantie.

Recommandations stratégiques

- suite à la restructuration du Ministère des Enseignements professionnels et techniques, définir les postes de travail au sein des directions ainsi que les besoins de formation pour renforcer les capacités des agents du Ministère des Enseignements professionnels et techniques et assurer le pilotage de l'Enseignement et Formation professionnelle et technique, tout en développant le processus de transferts des compétences et des ressources dans les régions ;
- le Schéma directeur national de l'Orientation et de l'Insertion professionnelles réalisé dans l'esprit des engagements supra nationaux et surtout de l'audit institutionnel du pays en cours de validation (financement par Swisscontact), devra être un outil fédérateur de toutes les parties prenantes de l'insertion professionnelle au Niger ;
- mettre en place et assurer le bon fonctionnement d'un système de suivi-évaluation des résultats du programme à travers des indicateurs de performances harmonisés et fiables. La disponibilité des annuaires statistiques sur trois années consécutives représente une bonne base de travail ;
- le Centre national de Ressources pédagogiques et techniques, au regard de ses missions, aura un rôle important à jouer en matière de production de supports pédagogiques et matériels didactiques pour devenir la mémoire pédagogique du Ministère des Enseignements professionnels et techniques. Pour garantir la durabilité et l'efficacité de son fonctionnement, il sera pertinent de tenir compte d'éventuels partenariats publics et privés ;
- le Ministère des Enseignements professionnels et techniques appuyé par le programme devra identifier et mettre en place selon un échéancier une stratégie en faveur du développement de l'équité femme/homme ;
- afin d'assurer la durabilité du dispositif des stages professionnels, les stratégies et modalités de mise en œuvre seront revisitées pour réduire les coûts par stagiaire. A ce titre, les pratiques des autres partenaires, tels que Swisscontact, devraient servir d'exemples surtout en matière de coût de revient par apprenant ;
- l'environnement institutionnel pour la mise en œuvre des formations par apprentissage étant disponible et testé, il s'agira dans le cadre du NIG/024, d'inscrire toutes les actions de formation dans la qualité. Le processus de Validation des Acquis professionnels et expérientiels pour l'attribution des qualifications devra être crédible pour assurer sa pérennité et ne pas le transformer en une procédure purement formelle pour délivrer des diplômes.

² Elaboration de la stratégie de développement des compétences.

Recommandations techniques

- au regard des investissements réalisés en matière d'infrastructures, positionner chaque Centres de Formation aux Métiers sur un nouveau concept de centres de ressources et de compétences au service de son environnement. Le statut des Centres de Formation aux Métiers sera adapté à cette vision, afin de lui conférer l'autonomie et la réactivité nécessaires pour suivre les mutations du contexte économique et social. Il est recommandé au Ministère des Enseignements professionnels et techniques d'organiser (niveau central et régional) une équipe composée d'agents compétents en matière de pilotage de la Formation professionnelle et technique et responsable du suivi-évaluation de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes apprenants, stagiaires et apprentis sur le marché du travail ;
- le FAFPA, instrument financier de la Formation professionnelle et technique dans ses missions élargies à travers son nouveau statut, aura à responsabiliser davantage ses antennes régionales pour la mise en œuvre des formations professionnelles par apprentissage, à travers une déconcentration et une décentralisation progressive, en collaboration avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger. Des stratégies doivent être mises en œuvre pour baisser les coûts de formation par apprenant afin de rendre le dispositif plus efficient et durable ;
- opérationnaliser dès sa validation le Schéma Directeur national de l'Orientation et de l'Insertion professionnelles en mobilisant tous les parties prenantes de l'insertion des jeunes.
- mettre en œuvre le programme de façon très opérationnelle dans un contexte de dynamiques créées et pilotées localement, dans un cadre de décentralisation et en mobilisant le secteur privé. Par exemple, le milieu rural peut être pourvoyeur d'emplois pour autant que l'approche par chaînes valeurs soit prise en compte et réalisée, avec l'implication du secteur privé. Il est donc recommandé de poursuivre les expériences de passerelle valorisant le secteur agricole, afin de faire émerger des petits entrepreneurs exploitants agricoles et non seulement des agriculteurs ;
- la multiplicité d'acteurs produisant des référentiels risque de porter préjudice au dispositif de certification mis en place. Le Ministère des Enseignements professionnels et techniques doit être le seul garant de la qualité des référentiels produits sur la base des normes établies au Niger avec la DCP comme porte d'entrée. Tout référentiel exploité dans le cadre de la certification devra être validé dans sa forme et son contenu par le Ministère des Enseignements professionnels et techniques.